



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021  
Délibération n DEL-2021-0319

Objet : Décision modificative d'ajustement - Budget principal

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 58  
Pouvoirs : 8  
Absents : 0  
Excusés : 16  
Pour : 66  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

21.10.21

et affichage le

21.10.21

Secrétaire de séance : Jean-  
François CLAPPAZ

Le lundi 27 septembre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 21 septembre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Dominique BONNET, Christiane CHARLES, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : François BERNIGAUD à Cécile CONRY, Patrick AYACHE à Philippe LORIMIER, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Vincent GOUNON à Claire QUINETTE-MOURAT, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Youcef TABET à Nelly GADEL, Françoise VIDEAU à François OLLEON, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH

Vu les demandes de remboursement de spectacles liées à la fermeture de l'Espace Aragon durant la période de confinement COVID qui continuent d'affluer (1),  
Vu les annulations de mandats sur exercices antérieurs (remboursement d'électricité concernant les infrastructures liées aux zones communautaires) constituant de nouvelles recettes non prévues au budget primitif (2),

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*



Vu la nécessité d'annuler le titre émis sur l'exercice 2020, concernant la refacturation de la mise à disposition du chargé de mission RGPD initialement mutualisé avec le Centre de Gestion 38 (3),

Vu le remboursement d'une avance concernant le lot 2 de la salle multi activité du plateau des petites roches se traduisant par une opération d'ordre sans impact budgétaire (4),

Vu le solde de la contribution due, au Conseil Départemental, au titre du financement des lignes 6070 et 6021 pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 août 2019 (5),

Vu le solde de la contribution due, à GR4, au titre de la délégation du service des transports pour le mois de septembre 2019 (6),

Vu les régularisations à effectuer, suite à la dissolution du SITSE, en application de la délibération n°DEL-2019-0146 en date du 27 mai 2019 en matière de dépenses et de recettes (7),

**Monsieur le Président expose qu'il convient d'effectuer la décision modificative suivante :**

Chapitre/Article/Fonction		Section de fonctionnement							
		Dépenses			Recettes				
		BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total		
011/611/822	Contrats de prestations de services	(6)	0,00 €	171 758,76 €	171 758,76 €				
012/64111/020	Rémunération Principale	(3)	279 438,00 €	-25 350,00 €	254 088,00 €				
023/01	Virement à la section d'investissement	(5)+(6)	28 093 232,24 €	-586 947,63 €	27 506 284,61 €				
65/65733/822	Subvention de fct versée au Département	(5)	0,00 €	415 188,87 €	415 188,87 €				
66/6611/833	Intérêts	(7)	0,00 €	12 215,01 €	12 215,01 €				
67/673/020	Titres annulés sur exercices antérieurs	(3)	0,00 €	25 350,00 €	25 350,00 €				
67/678/33	Autres charges exceptionnelles	(1)	8 050,00 €	3 000,00 €	11 050,00 €				
74/74718/833	Subventions de fct - Agence de l'Eau	(7)				0,00 €	12 215,01 €		12 215,01 €
77/778/90	Produits exceptionnel divers	(2)				0,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €
<b>TOTAUX</b>			<b>28 380 720,24 €</b>	<b>15 215,01 €</b>	<b>28 395 935,25 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 215,01 €</b>		<b>15 215,01 €</b>

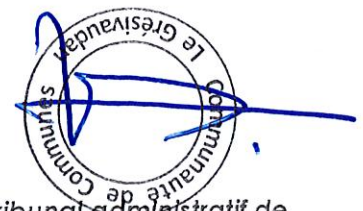
Articles/Fonctions		Section d'investissement							
		Dépenses			Recettes				
		BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total		
041/2313/414	Autres charges exceptionnelles	(4)	0,00 €	29 904,00 €	29 904,00 €				
16/1641/833	Emprunts	(7)	0,00 €	15 993,14 €	15 993,14 €				
021/01	Virement de la section de fonctionnement	(5)+(6)				28 093 232,24 €	-586 947,63 €		27 506 284,61 €
041/238/414	Produits exceptionnel divers	(4)				0,00 €	29 904,00 €		29 904,00 €
13/1321/833	Subvention d'investissement - Etat	(7)				0,00 €	15 993,14 €		15 993,14 €
16/1641/01	Emprunts	(5)+(6)				1 997 144,43 €	586 947,63 €		2 584 092,06 €
<b>TOTAUX</b>			<b>0,00 €</b>	<b>45 897,14 €</b>	<b>45 897,14 €</b>	<b>30 090 376,67 €</b>	<b>45 897,14 €</b>		<b>30 136 273,81 €</b>

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 27.9.21

Le Président,  
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.